

Piscine du Naye

*Extrait du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
Disponible dans son intégralité à la caisse*

Identification de l'Etablissement

<p>Nom de l'établissement : Piscine du Naye Adresse : 35400 Saint-Malo N° de téléphone : 02.99.81.61.98 Fax : 02.99.81.32.70 Propriétaire : Ville de Saint-Malo Exploitant : Idem</p> <p><u>I—Installation de l'Équipement et Matériel</u></p> <p>Plan de l'ensemble des installations</p> <p><i>Plan d'ensemble comprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les postes, les zones de surveillance ; • L'emplacement des matériels de sauvetage ; • L'emplacement des matériels de recherche • L'emplacement du matériel de secourisme disponible ; • L'emplacement du stockage des produits chimiques ; • Les commandes d'arrêt des pompes et organes de coupure des fluides ; • Les moyens de communication intérieure ; • Les moyens d'appel des secours extérieurs. <p><u>Identification du matériel de secours disponible</u></p> <p>1. Matériel de sauvetage : Perches, Plans durs et autres...</p> <p>2. Matériel de secourisme, comprenant notamment</p> <p>1 brancard rigide, 1 couverture métallisée, des attelles gonflables pour membres inférieurs et supérieurs, 1 collier cervical (adulte-enfant), 1 aspirateur de mucosité avec sondes adaptées, 1 nécessaire de premier secours...</p> <p>3. Matériel de réanimation :</p> <p>1 bouteille d'oxygène de 1000 litres avec manomètre et débit litre, 1 ballon autoremplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation...</p> <p><u>Identification des moyens de communication</u></p> <p>A—Communication interne</p> <p>Sifflet Bouton poussoir d'appel d'urgence Appareil radio Autre (préciser) :Emetteur-récepteur.</p> <p>B—Moyen de liaison avec les services publics</p> <p>(SAMU—Sapeurs-pompiers)</p>	<p><u>II—Fonctionnement Général de l'Etablissement</u></p> <p>1.Période d'ouverture de l'établissement :</p> <p>Ouverture permanente.</p> <p>2. Horaires et jours d'ouverture au public :</p> <p>Par période. (Selon l'affichage dans le hall)</p> <p>3. Fréquentation maximale instantanée choisie par le Maître d'ouvrage en référence au décret n°81—324 du 7 Avril 1981, article 8. Nombre d'entrées pour l'année : 151757 en 2002 Fréquentation maximale hivernale journalière : 950 Fréquentation maximale saisonnière journalière : 950 Moments prévisibles de forte fréquentation (préciser si possible les jours et périodes de la journée) : Selon condition météorologique</p> <p><u>III—Organisation Interne en cas d'Accident</u></p> <p>Voir le POSS disponible à la caisse</p> <p>1. Alarme au sein de l'établissement ;</p> <p>Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement :</p> <p style="padding-left: 20px;">- Sifflet, Bouton poussoir, Emetteur Récepteur Personnel désigné pour apporter le matériel mobile nécessaire à la recherche et au sauvetage sur le lieu d'accident : Voir document POSS</p> <p>Sorties particulières de l'eau ou d'équipements annexes : Voir document POSS</p> <p>Moyens techniques et personnel désigné : Voir document POSS</p> <p>Evacuation du bassin : Voir document POSS Personnel désigné pour évacuer la baignade : Maître-Nageurs. Signaux utilisés : Sirène d'Alarme Personnel désigné pour préparer l'évacuation de la victime : Voir document POSS</p> <p>Personnel désigné pour les premiers secours : Voir document POSS</p> <p>Exercices d'alarme, périodicité : 2 fois par an</p> <p>2. Alerte des secours extérieurs :</p> <p>- Les sapeurs-pompiers par le 18, à la piscine sur les postes : 1460</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SAMU par le 15, à la piscine sur les postes : 1337 • La police ou la gendarmerie, par le 17, à la piscine sur les postes : 1448 <p>Personnel désigné pour déclencher l'alerte : Voir document POSS</p> <p>Accueil des secours extérieurs ; Zones d'accès : Voir document POSS</p>
--	--